





Extrait du registre  
des délibérations de la commune de LES MONTILS  
séance du 23/08/2022

<b>Date de la convocation</b> 03/08/2022  <b>Date d'affichage</b> 16/08/2022	L'an 2022 et le 23 Août à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.
<b>Nombres de membres</b> Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 16 Votants : 18	Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VRILLON Brigitte, MM : ARNOULT Thierry, LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, RABIER Jean-Claude, VITORIA Jean Raymond  Excusés ayant donné procuration : Mme MOREAU Celine Kim à M. RABIER Jean-Claude, M. CARNIAUX Julien à M. DUCHALAIS Alain  Excusé : M. LEGAY Nicolas  Secrétaire de séance : Mme VRILLON Brigitte
Réf : 2022_08_01  <b>A l'unanimité</b> Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0  <b>Mention exécutoire : Oui</b>	<b>Objet de la délibération : Choix entreprise "Aménagement Route de la Haye 2ème tranche"</b>  Le maire informe qu'une consultation a été lancée de manière dématérialisée le 08 en juillet 2022 concernant le dossier "'Aménagement Route de Haye 2ème tranche', dépôt des offres au plus tard le 01 Aout 2022 par les entreprises.  La commission d'ouverture des plis a eu lieu le 02 Aout 2022 :  3 réponses, toutes recevables  Après la commission d'analyse des offres du 22 Aout 2022, la commission demande au maire de proposer au conseil municipal de retenir :  L'entreprise VERNAT TP pour un montant HT de 195 594.75 € concernant l'offre de base et la Prestations Supplémentaires Eventuelles  Monsieur le Maire demande au conseil de valider le choix de la commission d'appel d'offre concernant "'l'Aménagement Route de Haye 2ème tranche".  <b>Décision :</b> Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide :  - de retenir :

	<p>L'entreprise VERNAT TP pour un montant HT de 195 594.75 € concernant l'offre de base et la Prestations Supplémentaires Eventuelles pour l'aménagement de la Route de la Haye 2ème tranche</p> <p>- et donne tout pouvoir au maire pour signer les documents relatifs à ce dossier.</p>	
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : <b>01 SEP. 2022</b> et publication ou notification du : <b>02 SEP. 2022</b></p>	<p>Transmis au Représentant de l'Etat Certifié exécutoire, publié ou notifié Le Maire A.DUCHALAIS</p>  	<p>Pour copie certifiée conforme Le Maire A.DUCHALAIS</p>  

12 93 95

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de LES MONTILS  
séance du 23/08/2022

<p><b>Date de la convocation</b> 03/08/2022</p> <p><b>Date d'affichage</b> 16/08/2022</p>	<p>L'an 2022 et le 23 Août à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.</p>
<p><b>Nombres de membres</b> Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 16 Votants : 18</p>	<p>Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VRILLON Brigitte, MM : ARNOULT Thierry, LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, RABIER Jean-Claude, VITORIA Jean Raymond</p> <p>Excusés ayant donné procuration : Mme MOREAU Celine Kim à M. RABIER Jean-Claude, M. CARNIAUX Julien à M. DUCHALAIS Alain</p> <p>Excusé : M. LEGAY Nicolas</p> <p>Secrétaire de séance : Mme VRILLON Brigitte</p>
<p>Réf : 2022_08_02</p> <p><b>A l'unanimité</b> Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p><b>Mention exécutoire : Oui</b></p>	<p><b>Objet de la délibération : Remplacement panneau lumineux</b></p> <p>Le panneau lumineux installé en 2014 devient obsolète. Les mises à jour du système actuel demandent de modifier l'installation et de changer de logiciel, ce que le panneau actuel ne supportera pas.</p> <p>Il est proposé au conseil municipal de changer le panneau lumineux et de prendre un contrat de location sur 5 ans.</p> <p>Proposition de l'entreprise CHARVET :</p> <p>Panneau + Contrat de maintenance + licence serveur / mois : (6 mois offert):443.00€ HT Carte GSM pour transfert de données /mois (6 mois offert) : <u>20.00€ HT</u> Total / mois <u>663.00€ HT</u></p> <p><b>Décision :</b> Le conseil municipal décide à l'unanimité de remplacer le panneau lumineux et de prendre un contrat de location sur 5 ans avec l'entreprise CHARVET sous les conditions ci-dessus.</p>
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Loir et Cher le : <b>01 SEP. 2022</b> et publication ou notification du :</p>	<p>Transmis au Représentant de l'Etat</p> <p>Pour copie certifiée conforme Le Maire A DUCHALAIS</p> 

02 SEP. 2022